

COMMUNE DE TUCQUEGNIEUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 JUIN 2019 – 19H00

NOMBRE

de conseillers en exercice : 22
de présents : 13
de votants : 17

PRESENTS : Mmes – Mrs STACHOWIAK Simon — NOCCHI Raymond – RONZANI Geneviève – WAWRZY尼亚K Marianne — SALON Aurélie — RIANI Carlo - BOGUS Serge – SAMARINE Martine - GAYCHET Marie - COLLE Agnès - DI CARO Céline - SBERNARDORI Thierry - GRZESKOWIAK Jean-Marc

ABSENTS REPRESENTES :

Mr LIS-THIL Samuel donne pouvoir à Mr GRZESKOWIAK Jean-Marc
Mme PANTALONE Luigia donne pouvoir à Mr SBERNARDORI Thierry
Mr CARLI Carlo donne pouvoir à Mr STACHOWIAK Simon
Mr FRETTE Patrick donne pouvoir à Mme WAWRZY尼亚K Marianne

ABSENTS EXCUSES :

Mme MECHERI Sonia
Mr MAGGI Fabien
Mr FACHETTI Luc
Mr VOUAUX Laurent
Mme THIVET Michèle

Madame DI CARO Céline est désignée secrétaire de séance

1) PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

2) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Information** : Remerciements de la FNATH pour la subvention.
- ❖ **Information** : Remerciements de l'Association Espoir et Vie pour la subvention.
- ❖ **Information** : Proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris. L'Etat veut vendre l'aéroport de PARIS à des privés. Un grand nombre de partis s'est élevé contre ce type de vente. Dans le cadre de la procédure du référendum d'initiative partagée, la Préfecture a adressé en mairie, une circulaire détaillant les modalités pratiques du dépôt des soutiens des électeurs à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris. Cette proposition de loi doit recueillir le soutien d'au moins un dixième des électeurs pour pouvoir être soumise à référendum. Les électeurs peuvent se connecter sur <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/> ou remplir un formulaire cerfa à déposer en mairie de BRIEY. Monsieur Le Maire souhaite populariser cela en mairie, de communiquer le lien internet et d'ouvrir en mairie des jours de la semaine spécifiquement pour s'enregistrer via ce lien. Monsieur Le Maire demande si l'Assemblée est d'accord sur ce principe. A l'unanimité, elle répond qu'elle en est d'accord.
- ❖ **Information** : Situation du site FVM JinJiang. Le CSE FVM JinJiang a adressé un courrier en mairie, alertant sur la situation économique du site.
- ❖ **Information** : La Commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle, suite à la sécheresse de 2018
- ❖ **Information** : Suite aux inondations, il y a eu une réunion en Sous-Préfecture, puis Monsieur Le Maire a rencontré le syndicat CRW à la Ferme Sainte Mathilde. Une étude hydraulique est prévue.
- ❖ **Information** : Le Ministre de l'éducation nationale avait proposé de regrouper dans une même école les cycles de la maternelle au collège. Suite à la contestation d'élus, d'enseignants et de parents d'élèves, il fait marche arrière sur cette proposition.

3) RAPPORT CLECT 2019

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes, se réunit deux fois ce mois de juin, afin de définir les montants des transferts de charges. Une fois le rapport définitif établi, les Communes membres de l'intercommunalité, devront se prononcer dessus. La réunion du 27 juin bloquera tous les transferts de charges. La compétence voirie est revenue aux communes. Concernant l'éclairage public, le problème qui se pose est que ce que verse la commune correspond à ce qui était versé auparavant. Or, il y a moins de points lumineux. Par ailleurs, des éclairages leds remplacent des éclairages à ampoules, ce qui crée une économie d'énergie.

4) COMPETENCE VOIRIE

Suite à la restitution aux communes de la voirie communale, il a été convenu que les communes prennent en charge les emprunts correspondants. Les 7 500 € par km ne sont donc plus payés à la Communauté de Communes, mais seulement les emprunts à rembourser. Il y avait 5,5 km de voirie pris en charge par l'intercommunalité. Des emprunts vont s'arrêter en 2034 La Communauté de Communes nous a fait part d'un projet de convention financière relative à cette compétence. A l'unanimité, le Conseil approuve cette convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent.

5) PARTICIPATION DU COLLEGE POUR L'UTILISATION DU GYMNASE

En raison de la mise à disposition du gymnase au collège, le SIS doit verser annuellement une indemnité à la commune. Le montant pour l'année 2019/2020 s'élève à 18 369,74 €. A l'unanimité, le Conseil accepte de recouvrer cette somme auprès du Syndicat Intercommunal Scolaire.

6) ACHAT PARCELLE Y130

Les propriétaires de la parcelle Y 130, de 15,20 ares, à TUCQUEGNIEUX ont proposé à la Commune de la leur acheter au prix de 6 000,00 €. Il est proposé au Conseil que la Commune achète cette parcelle et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cet achat. A l'unanimité, la Conseil est favorable à cet achat et autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte d'achat et tout document y afférent.

7) ENFANCE/JEUNESSE

Dans le cadre de la mise en place d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) des risques majeurs, les écoles vont être dotées de systèmes d'alarmes.

8) TRAVAUX

Actualités sur les travaux engagés ou à venir dans la commune.

9) DECISION MODIFICATIVE

Suite aux remarques de la Préfecture sur le budget et aux conseils de Monsieur PERNOT, il est proposé au Conseil la décision modificative suivante, concernant l'affectation du résultat 2018 sur le budget 2019 :

Investissement :

Recettes :

Chapitre 021 / article 021 - 20 350,80 €

Chapitre 10 / article 1068 + 20 350,80 €

Fonctionnement :

Recettes :

Chapitre 002 / article 002 - 20 350,80 €

Dépenses :

Chapitre 023 / article 023 - 20 350,80 €

Et AFFECTER ainsi le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 au budget 2019 comme suit :

- 371 262,52 € à la section de fonctionnement à l'article 002,

- 164 831,53 € à la section d'investissement à l'article 1068.

Et de constater en investissement un déficit de 144 480,73 € à l'article 001 du budget 2019.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette décision modificative.

10) CREATION D'UN POSTE D'ATSEM

Il est proposé au Conseil de créer un poste d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2019. A l'unanimité, le Conseil accepte cette création de poste.

11) PRECISION SUR LE DELAI MAXIMAL DE PRISE D'UN CONGE SPECIAL D'ABSENCE

La délibération du Conseil Municipal du 28 février 2008, concernant les autorisations spéciales d'absences, ne précise pas de délais pour poser les jours d'absences. Il est proposé au Conseil d'apporter une précision à cette délibération, en indiquant que les autorisations spéciales d'absence devront être posées dans la semaine suivant l'événement et de modifier le droit d'absence pour un PACS. Le Conseil, à l'unanimité :

DECIDE de modifier les modalités des différentes autorisations d'absence comme suit :

Mariage	Du salarié	5 jours
	D'un descendant	2 jours
	Des ascendants	2 jours
PACS	Du salarié	1 jour

Naissance	D'un descendant	3 jours
Maladie très grave	Du conjoint	3 jours
	Du père, de la mère	3 jours
	D'un descendant	3 jours
Décès	Du conjoint	3 jours
	D'un descendant	3 jours
	Du père ou de la mère	3 jours
	Des ascendants	1 jour
	D'un frère ou d'une sœur	1 jour
	D'un beau père ou d'une belle mère	1 jour

DECIDE de rajouter une journée supplémentaire pour faire l'éventuel trajet, si celui-ci dépasse les 200 km et si l'événement concerne un proche parent (parent, enfant).

12) NOUVEAUX STATUTS CRW

Lors du Comité Syndical du CRW du 15 janvier 2019, l'assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité, une révision statutaire. Les modifications apportées prennent en compte les effets induits par la loi Notré et notamment l'obligation de l'exercice de la compétence GEMAPI par les établissements publics de coopération intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2018.

A l'unanimité, le Conseil approuve ces modifications de statuts.

13) ADHESION DE LA COMMUNE D'HAUCONCOURT AU SMIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS

Le SMIVU Fourrière du Joli Bois a envoyé une délibération du 28/03/2019, acceptant l'adhésion de la commune d'HAUCONCOURT au SMIVU. A l'unanimité, le Conseil accepte cette adhésion.

14) MOTION FERMETURE DE LA POSTE LES APRES-MIDIS DE JUILLET/AOÛT

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre une motion, afin de faire part du mécontentement de la Commune concernant cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h53.

